

COMMUNE DE CANAPLES

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 Février 2023

Membres du Conseil : 14

Présent à la séance : 12

Pouvoir : 1

Date de la convocation : 31 Janvier 2023

Date de la séance : 10 Février 2023

Heure de la séance : 20 heures

L'An deux mil vingt-trois, le dix Février, vingt heures, les membres du Conseil Municipal de Canaples se sont réunis au nombre de douze à la salle du bibliobus, lieu ordinaire de leur séance, sous la Présidence de :

Monsieur Marcel POISSON, Maire

Etaient présents MM. Les adjoints, MM. Les conseillers municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L2121-17 du Code Général Des Collectivités Territoriales.

Présents :

Yasmine HAFIAN, Léon LENNE, Pascal GODARD : Adjoints au Maire
Pauline DE SAINT RIQUIER, Ingrid BRASSEUR, Isaline DEBETHUNE, Claudie DUHAMEL, Françoise GRAUX, Céline LIETARD, Anthony MEUNIER, Jane TEMMERMANN, Conseillers Municipaux.

Pouvoirs :

/

Absents excusés :

Jean-François GAFFET
Alain JARDIN

Absents non excusés :

/

M. Marcel POISSON Maire ouvre la séance à 20h00.

Madame HAFIAN Yasmine est désignée secrétaire de séance.

1. Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 31 Janvier 2023 :

M. le Maire fait lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 31 Janvier 2023.
Le Conseil Municipal, adopte ledit compte rendu.

2. Plan d'adressage :

Concernant la fibre, la livraison à domicile, des services de secours, l'ensemble des habitations devront être désignées par un numéro de porte pour faciliter le repérage et l'identification du lieu en cas de besoin.

De la même manière les terrains à bâtir ont été adressés par un numéro.

Les bâtiments communaux se sont vus attribuer une numérotation.

Le plan d'adressage sera versé sur une base nationale via une base départementale.

Après délibération,

Le Conseil Municipal,

S'ACCORDE à élaborer le plan d'adressage

ADOpte A L'UNANIMITE

3. Délibération des poteaux incendie :

Dans le cadre de l'interconnexion des deux réseaux d'eau, il est possible de mettre en place les poteaux incendie nécessaires ou de les remplacer le cas échéant.

Le coût d'un poteau s'élevant à 2 256,00 € TTC

L'intervention de l'entreprise SADE faciliterait la mise en place de ces Poteaux.

3 poteaux sont prévus.

Après délibération,

Le Conseil Municipal,

S'ACCORDE à réaliser les travaux d'installation de 3 poteaux d'incendie.

ADOpte A L'UNANIMITE

4. Délibération pour la convention d'OPEIC Bâtiment :

La convention à conclure avec OPEIC Bâtiment fait apparaître un coût d'honoraires s'élevant à 43 080,00 € comprenant : l'Esquisse, l'avant-projet sommaire, l'avant-projet détaillé, l'assistance aux contrats de travaux et la direction de l'exécution des travaux.

Les montants prévisionnels des subventions : 160 160,00 € pour la DETR, 207 840,00 € HT.

Après délibération,

Le Conseil Municipal,

S'ACCORDE à signer la convention avec OPEIC Bâtiment,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et l'ensemble des documents inhérents au projet.

ADOpte A L'UNANIMITE

5. Préparation du budget 2023 – Taxes, subventions et projets :

Le budget sera voté le 14 Avril.

5.1. Vote des subventions aux associations et au CCAS

Sont soumises au vote les propositions suivantes (colonne 2) :

| Associations | Subventions : propositions 2023 | Nombre de voix |
|----------------------------|--|-------------------------------------|
| La truite vagabonde | 50,00 € | Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0 |
| Les Anciens combattants | 150,00 € + 150,00 € pour 2022 | Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0 |
| Club Inter villages | 300,00 € | Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 1 |
| La coopérative scolaire | 1 700,00 € | Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0 |
| Association famille rurale | 100,00 € (Fonctionnement) | Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 1 |
| Les forains | 400,00 € | Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0 |
| Les amis des aînés | 2 000,00 € | Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 1 |
| La Canopolitaine | 2 350,00 € : 250,00 € (subvention fonctionnement) 1 100,00 € (Fêtes des mères et des pères) 1 200,00 € (Noël des enfants) | Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 2 |
| Le souvenir Français | 50,00 € | Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0 |
| Les restos du Cœur | 1 000,00 € | Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0 |
| C.C.A.S. | 2 700,00 € | Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0 |

Après délibération,

Le Conseil Municipal,

ADOpte les propositions de subventions tels que présentés ci-dessus.

ADOpte A LA MAJORITE

5.2. Vote des cotisations aux organismes :

Propositions soumises au vote :

| Organismes | Cotisations 2023 | Proposition budgétaire 2023 |
|--|--------------------------------|---|
| Association Abbeville accueil animaux | 583,95 € | 4 113.13 € Soit 4 200.00 € |
| La CAMDA (Dératisation) | 1 500,00 € | |
| Associations des maires | 187.70 € | |
| Conseil d'Architecture d'urbanisme et de l'environnement de la Somme | 50,00 € | |
| Caisse nationale d'action sociale | 1 272.00 € | |
| FDE 80 : CEP (Conseil en énergie partagée) | 400.00 € | |
| Conseil National des villes et villages fleuris | 90.00 € | |
| CPIE (Centre permanent d'Initiatives pour l'environnement) | 30.00 € | |
| ADS Service(Association d'Aide et de Soins à domicile) | 1 057,50 € | 13 179.00 € Soit 13 200.00 € |
| Syndicat intercommunal scolaire | 9 658,50 € | |
| C.A.T. de Flixecourt | 1 059.00 € | |
| Contribution syndicale - Cadastre - | 198,00 € 2022 198,00 € 2023 | |
| Service de dématérialisation des Flux comptables | 60,00 € | |
| Somme Numérique Mairie connectée | 420,00 € | |
| Somme Numérique Application intramuros | 528.00 € | |

**Après délibération,
Le Conseil Municipal,
DECIDE d'approuver la proposition de M. Le Maire M. POISSON, Ci-dessus exposée.
ADOpte A L'UNANIMITE**

5.3. Vote des taxes :

Monsieur le Maire rappelle les taux d'impositions dans notre commune :
Soit 61,01% pour la taxe foncière (bâti) et 68.38% pour la taxe foncière (non bâti).
La taxe à l'hectare : 5.70 € pour les terres et 3.60 € pour les bois.

**Après délibération,
Le Conseil Municipal,
DECIDE le maintien de ces taux à leurs niveaux pour l'imposition de l'année 2023.
ADOpte A L'UNANIMITE**

6. Projets pour l'année 2023:

- Bâtiment scolaire
- La sécurité de la traversée du village
- Voirie du Village
- Chemin communaux : devis pour le chemin de Bonneville (Premier devis 55 489,00 € HT)
- Culture : Jeux olympiques : Rencontre à la salle des fêtes avec CM2 et 6^{ème} du collège.
Avec Exposition,
Sortie à Paris dans le cadre des Jeux Olympiques

7. Questions diverses :

1. Devant la chèvrerie, emplacement du distributeur libéré, proposition d'aménagements pour mise à disposition d'équipement de seconde main, de livres, de vaisselles,
2. Hauts de France Propre : les 17, 18 et 19 Mars 2023. Inscription avant le 03 Mars.
3. Proposition d'organiser la fête des voisins : le 26 Mai - apéritif offert par la commune

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h17.

Marcel POISSON
Maire de Canaples